

# Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision - Errata

à l'égard de

Demandeur Université Dalhousie

Objet Demande de permis de déclassement  
pour l'installation du réacteur  
SLOWPOKE-2 de l'Université Dalhousie

Date de  
l'audience 20 janvier 2011

Date des  
errata 14 février 2011

# ERRATA

## Université Dalhousie Demande de permis de déclasserment pour l'installation du réacteur SLOWPOKE-2 de l'Université Dalhousie

À la suite d'une audience tenue le 20 janvier 2011 et conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*<sup>1</sup>, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a délivré un permis de déclasserment à l'Université Dalhousie et révoqué le permis d'exploitation d'un réacteur non producteur de puissance pour son installation du réacteur SLOWPOKE-2 située à Halifax (Nouvelle-Écosse). Le permis de déclasserment, NPRDL-W4-2010-1.00/2015, est valide du 20 janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Les corrections suivantes sont apportées à la version anglaise du *Compte rendu des délibérations* publiée le 21 janvier 2011 par la Commission canadienne de sûreté nucléaire au sujet de la demande de permis de déclasserment pour l'installation du réacteur SLOWPOKE-2 de l'Université Dalhousie.

1. Au premier paragraphe de la page 1 du document, la phrase :

« Dalhousie University (DU) has applied to the Canadian Nuclear Safety Commission<sup>2</sup> (CNSC) for the issuance of a Decommissioning Licence valid for a period of five years and the revocation of the current Non-Power Operating Licence for the Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor (DUSR) Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

est remplacée par :

« Dalhousie University (DU) has applied to the Canadian Nuclear Safety Commission<sup>3</sup> (CNSC) for the issuance of a Decommissioning Licence valid for a period of five years and the revocation of the current Non-Power **Reactor** Operating Licence for the Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor (DUSR) Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

2. Au paragraphe 7 de la page 2 du document, la phrase :

« the Commission, pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act*, concurrently revokes Dalhousie University's Non-Power Operating Licence NPROL-17.03/2013 for its Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

---

<sup>1</sup> L.C. 1997, ch. 9.

<sup>2</sup> On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

<sup>3</sup> On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

est remplacée par :

« the Commission, pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act*, concurrently revokes Dalhousie University's Non-Power **Reactor** Operating Licence NPROL-17.03/2013 for its Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

3. Au paragraphe 90 de la page 14 du document, la phrase :

« The licence will be valid from January 14, 2011 to December 31, 2015. »

est remplacée par :

« The licence will be valid from January **20**, 2011 to December 31, 2015. »

4. Au paragraphe 91 de la page 14 du document, la phrase :

« The Commission, pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act*, concurrently revokes Dalhousie University's Non-Power Operating Licence NPROL-17.03/2013 for its Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

est remplacée par :

« The Commission, pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act*, concurrently revokes Dalhousie University's Non-Power **Reactor** Operating Licence NPROL-17.03/2013 for its Dalhousie University SLOWPOKE-2 Reactor Facility located in Halifax, Nova Scotia. »

---

Marc A. Leblanc  
Secrétaire de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvé le : 14 février 2011